



**MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-LA-GARENNE**

**ARRETE N°2024/11
Portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d' Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de Saint Pierre la Garenne

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. COINON Jean-Christophe , adjoint technique territorial Echelon : 10 par ancienneté	1	01/03/ 2024
Mme GEAY Christine , adjoint technique territorial Echelon : 09 par ancienneté	2	01/03/ 2024
Mme HOUSSAYS Sandrine , adjoint technique territorial Echelon : 09 par ancienneté	3	01/03/ 2024
M. JACQUES Guillaume , adjoint technique territorial Echelon : 07 par ancienneté	4	01/03/ 2024
Mme THIBAUT Liliane , adjoint technique territorial Echelon : 09 par ancienneté	5	01/03/ 2024

Total promouvables : 5
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 3

Total promus : 5
Nombres d'hommes : 2
Nombre de femmes : 3

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Aqirhe



Fait à Saint-Pierre-la-Garenne, le 15 mars 2024

Le Maire,
Liliane BOURGEOIS

Bourgeois